

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
30/04/14	12/05/14	F01114P0060

1. Intitulé du projet

Création d'une voirie nouvelle entre la RD7 et la rue Camille Risch à Vitry Sur Seine

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Vitry sur Seine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MME Cécile VEYRUNES-LEGRAIN

RCS / SIRET

21940081900575

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Route d'une longueur de 430 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une voirie nouvelle en support de la coulée verte départementale Haut de Bièvre-Lilas entre la RD7 et la rue Camille Risch au Sud du domaine départemental de Chérioux

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour vocation d'assurer la :

- Desserte des habitations et logements du programme Logitransport par la nouvelle voirie
- Desserte du domaine Chérioux (ZAC avec surfaces de 95 000 m² de tertiaire/activité et 17 000 m² de logement) par nouvelle voirie
- Création des réseaux et branchements nécessaires aux nouvelles constructions : eaux usées, eau potable, électricité, chauffage urbain
- Création des réseaux relatifs à la nouvelle voie : eaux pluviales et éclairage public
- Création d'une continuité écologique (trame verte) par la mise en place de massifs arbres et de vivaces en lien avec la coulée verte départementale entre les parcs des Hauts de Bièvre et des Lilas
- Création d'un espace pour les circulations douces (piétons et cyclistes) en lien avec les aménagements réalisés le long de la RD7

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 16 mois en 2 phases.

La première phase consistera à réaliser les terrassements (en remblais) puis créer les réseaux relatifs à la voie et aux nouvelles constructions, la structure de chaussée et une première couche de roulement. (10 mois en 2015)

En parallèle de cette première phase, le conseil Général 94 aménagera la coulée verte départementale avec les terrassements puis les plantations afférentes. (2015)

La deuxième phase consistera à réaliser les aménagements de surface tels que la pose du mobilier urbain, la signalisation verticale et horizontale, l'éclairage public et les espaces verts après la phase de construction des bâtiments par Logitransport. (6 mois en 2017)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la nouvelle voie correspond dans la hiérarchisation du réseau viaire de la ville de Vitry sur Seine à une voie de desserte aménagée. Cette voie en impasse recevra un trafic estimé à 500 véhicules / jour. Une bande de 2 m entre le front bâti (Logitransport) et la chaussée sera dédiée aux circulations douces (piétons et cyclistes).

La vitesse sera limitée à 50 km/h.

Le nombre de place de stationnement sera entre 30 et 40 places. Le site en proximité de RD7 sera desservi par la ligne de Tramway T7.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure d'autorisation administrative.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
surface de la parcelle à aménager	4500 m ²
largeur de la voie	16 m
largeur de la coulée verte	6,50 m
largeur de la chaussée	5,50 m
largeur du trottoir	de 2 à 4 m
hauteur du remblai	de 0,15 à 0,5 m
surfaces imperméabilisées	4150 m ²
pente de la chaussée	3 %
pente des trottoirs	2 %
nombre de places de stationnement	entre 30 et 40 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voirie entre la RD7 et la rue
Camille Risch à Vitry Sur Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 22 ' 03.9 " E Lat. 48 ° 46 ' 26.2 " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 22 ' 24.9 " E Lat. 48 ° 46 ' 29.3 " N

Communes traversées : Vitry sur Seine

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Dans le cadre de la livraison du tramway T7 sur la RD7, de nombreuses opérations urbaines sont en cours de livraison ou seront livrées d'ici 2015. En accompagnement, une reconstitution du maillage viaire est proposée sur Vitry sur Seine (création d'une voie nouvelle et requalification des voiries existantes). Aussi, une voie nouvelle est programmée ayant vocation à desservir le domaine départemental Chérioux (ZAC en cours d'étude), l'opération de valorisation immobilière attenante au Site de Maintenance et de Remisage du T7 portée par LOGITRANSPORT (constructions de 258 logements répartis en chambres étudiantes et un foyer de jeunes travailleurs sur 7000 m² SHON + 1 hôtel et une résidence étudiante en cours d'étude 7000 m² SHON) et à être également support de la coulée verte départementale reliant les parcs des Hautes Bièvres et des Lilas.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle concernée par le projet est une emprise appartenant à la Ville pour les 9,50 m de voie et appartenant au Conseil Général pour l'emprise de 6,50 m de coulée verte. C'est une parcelle privée de la ville et située en zone UP1. L'usage actuels des sols est pour l'instant nul, l'espace a été utilisé comme piste chantier lors de la réalisation par la RATP du SMR (Site de Maintenance et de Remisage) du Tramway 7. Voir photos jointes en annexe 3.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU - approuvé au conseil municipal du 18 décembre 2013

Règlement de la zone UP1 qui correspond au site du domaine départemental Chérioux, situé au sud-ouest de la commune, le long de la RD7. Voir Annexe 10

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique réalisé sur la commune en 2010 et l'étude trame verte et bleue en cours de réalisation montrent que la zone d'implantation du projet a un enjeu écologique très faible et un intérêt pour la biodiversité très faible. voir Annexe 5
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé au conseil municipal du 18 décembre 2013. Voir Annexe 12

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI - risque inondation par débordement de Seine, approuvé en novembre 2007 PPR - inondation par ruissellement urbain, prescrit en 2001, non approuvé PPR - mouvements de terrain par affaissement et effondrement, prescrit en 2001, non approuvé PPRT - risque technologique autour du dépôt pétrolier BP, prescrit en 2009, non approuvé Le projet se trouve en dehors des zones à risques délimités dans ces plans de prévention des risques - voir Annexe 6
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville a fait réaliser un diagnostic environnemental du milieu souterrain, qui fait apparaître des terrains ponctuellement pollués. Les terrains nécessitant d'être excavés seront traités en CET de classe 1 (déchets type B1). Le reste des terrains resteront en place et seront recouverts par la structure de chaussée et imperméabilisés par la chaussée. Aucun contact ne sera possible avec les terres en place. Les zones d'espaces verts seront amendés en terre végétale sur au moins 1 m de hauteur. Voir Annexe 11
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet ne nécessite pas de prélèvements d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines compte tenu des faibles surfaces concernées.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel du projet est déficitaire en matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site actuel du projet sera remblayé pour constituer la structure de chaussée à l'aide de grave naturel non traité (GNT) puis de matériaux bitumineux (grave bitume et béton bitumineux). La hauteur de remblais se situe entre 0,15 et 0,5 m.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le milieu actuel est très pauvre en matière de biodiversité. Le projet, support de la coulée verte départemental Haut de Bièvre-Parc des Lilas, apportera une amélioration notable de la biodiversité sur le secteur : support d'habitat pour les espèces ainsi que continuité écologique. Les surfaces d'espaces verts en pleine terre représenteront une surface de 350 m ² .
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dito ci-dessus

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone urbaine dense et contribuera à recréer des espaces permettant l'installation d'une faune en lien avec les espèces végétales qui seront plantées.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones à risques technologiques (voir annexe 6).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones à risques inondations et glissements et affaissements de terrain (Voir annexe 6).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de par sa nature et son objet n'est pas concerné par les risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera support d'un trafic estimé à environ 500 véhicules par jour (voie de desserte en impasse). Le projet se trouve, en sa partie ouest, déjà dans un secteur affecté par le bruit de la RD7, qui est classé en catégorie 2 selon l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2002 et qui impacte environ 250 mètres du projet : la contribution sonore du projet sera donc minime au regard des nuisances sonores déjà existantes sur le secteur. Voir annexe 7
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de par sa nature et son objet n'est pas concerné par l'émission d'odeurs et les nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La future voie, en impasse, ne prévoit pas de circulation poids lourds ni de transport en commun. Les vibrations engendrés par la circulation des véhicules légers seront absorbées par les matériaux de chaussée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Conformément au Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) de la ville, la nouvelle voie sera équipée d'éclairage public pour les véhicules et les piétons avec un niveau de 15 lux correspondant à une voie de desserte.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les rejets polluants engendrés par la circulation sont mineurs (voie en impasse, 500 véhicules par jour).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux de ruissellement de la chaussée et des trottoirs attenants seront traités dans 4 puisards d'infiltration puis évacués dans le sous-sol. Les puisards seront remplis d'un mélange de cailloux de diamètre 40/60 et de sable de rivière. Une surverse permettra d'envoyer dans le réseau d'eaux pluviales l'éventuel excédent. Il n'y aura de rejets directs au milieu naturel. Voir Annexe 4-3 plan principe de détails des puisards d'infiltration</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet de par sa nature et son objet n'est pas concerné par la production de déchets et d'effluents dangereux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet est en dehors de périmètres de site inscrits, classés du point de vue architectural et patrimonial ni dans un espace naturel particulier soumis à protection.(voir 5.2)</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>La future voie offrira un accès aux logements et activités du domaine Chérioux tout en ne reportant pas le trafic sur les autres voies du quartier. (voie en impasse)</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est à proximité de la futur ZAC du domaine départemental de Chérioux et en constituera un accès secondaire (uniquement en sortie). L'accès principal (entrée-sortie) de la future ZAC Chérioux se fera depuis la RD7.
Cette ZAC, sous la responsabilité du Conseil Général, est actuellement en cours d'études, le dossier de réalisation doit être finalisé pour le mois de Juin 2014.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Rappelons que ce projet est situé sur une friche consécutive au départ d'activités de casse automobile, à proximité de la RD7, qui supporte un fort trafic.

L'état initial est globalement dégradé.

Globalement, les incidences du projet mises en évidence au 6.1 sont :

- des impacts négatifs mineurs pour le bruit et la qualité de l'air, notamment en raison du contexte existant (proximité de la RD7)
- un impact positif majeur pour la biodiversité par la création d'espaces naturels verts
- un impact positif majeur pour l'environnement urbain : ce projet accompagne la mutation du secteur et permettra la desserte de logements nouvellement construits et de bureaux d'activité.

C'est pourquoi il ne nous apparaît pas nécessaire qu'une étude d'impact soit réalisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 extrait cartographiques de l'étude DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SCHEMA D'AMENAGEMENT DURABLE DE LA VILLE DE VITRY-SUR-SEINE (octobre 2010)
Annexe 6 Situation du projet dans les zonages des différents plan de prévention des risques de la commune
Annexe 7 Cartographie du bruit 2009 Annexe 8 Diagnostic écologique et schéma d'aménagement durable de la ville de Vitry
Annexe 9 Etude Trame Verte et Bleue de Vitry Sud - Phase Diagnostic - Décembre 2013
Annexe 10 Extrait du PLU de décembre 2013, règlement de la zone UP1
Annexe 11 Diagnostic de pollution du milieu souterrain - Juillet 2013
Annexe 12 Plan de prévention du bruit

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

Vitry Sur Seine

le.

28 AVR. 2014

Signature

Pour le Maire, l'Adjointe,
C. VEYRUNES-LEGRAIN





ville de vitry sur seine



Zone
d'implantation
du
projet

Annexe 3 Photographies du site d'implantation



Photo 1 : situation du projet dans l'environnement proche – le 14 mars 2014



Photo 2 : situation du projet dans le paysage lointain – le 14 mars 2014



